

Premières Nations, Métis, Inuit ou Autochtone



Au Conseil scolaire Viamonde, notre ouverture sur le monde est une valeur qui nous est chère, tout comme l'est le respect des différences. La diversité est une richesse pour notre système scolaire et nous devons la cultiver.

Nous sommes fiers de soutenir l'apprentissage et la réussite des élèves autochtones et de faire connaître la culture, l'histoire et la perspective des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans nos écoles.

Voici quelques définitions qui serviront, à la fois, à aider les étudiants à s'auto-identifier et à promouvoir une sensibilisation générale à la culture autochtone parmi les étudiants non-autochtones.



- Le terme **Premières Nations** s'est généralisé dans les années 1970 afin de remplacer le terme Indiens perçu négativement. Il est utilisé par les populations autochtones canadiennes pour désigner les premiers peuples en Amérique du Nord.



- « **Métis** » désigne une personne descendant à la fois des Européens et des Premières Nations, donc née du métissage de peuples autochtones et de race blanche. Une grande partie des Métis du Canada sont les descendants des voyageurs et des coureurs de bois français.



- **Les Inuits** constituent le peuple autochtone des régions arctiques de la Sibérie et de l'Amérique du Nord (l'Alaska, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Nunavut, le Québec, le Labrador) ainsi que du Groenland. Le mot Inuk désigne une personne du peuple Inuit.

Comment s'auto-identifier ?

Pour s'auto-identifier de façon volontaire et confidentielle en tant que Première Nation, Métis ou Inuk, les parents et tuteurs et/ou les élèves âgés de 18 ans et plus doivent remplir le formulaire d'auto-identification et le retourner à leur école.

Notez qu'aucune preuve de descendance n'est requise afin de s'auto-identifier

1. Mon enfant a des ancêtres des Premières Nations, Métis et/ou Inuits.

Oui Non

2. Si oui, le ou lesquels?

Premières Nations Métis Inuits

Nom de l'enfant/des enfants : _____

École : _____

Nom du parent/tuteur : _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

Nous vous remercions de votre appui et votre confiance. Merci de bien vouloir retourner ce document à l'école.



Conseil scolaire Viamonde
csvgiamonde.ca

tout est possible

Qu'est-ce que l'auto-identification volontaire et confidentielle ?

L'auto-identification est une opportunité pour les élèves et les familles de s'identifier dans la descendance de Premières Nations, Métis ou Inuit.

C'est un choix personnel et volontaire. Aucune preuve de descendance n'est requise.

Tous les parents et tuteurs des élèves issus des Premières Nations, des Métis ou des Inuits ainsi que les élèves qui ont 18 ans ou plus, ont le droit de s'auto-identifier.

Qui a accès à cette information ?

Aucune information personnelle sur l'élève ne sera divulguée conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Les données seront traitées de la même façon que sont traités les dossiers scolaires de l'Ontario (DSO) et l'information recueillie ne sera utilisée que de manière globale.

Pourquoi l'auto-identification est-elle importante ?

Le Conseil scolaire Viamonde s'est engagé à créer un milieu scolaire accueillant, inclusif et valorisant de façon à ce que les élèves des Premières Nations, Métis et Inuits puissent connaître davantage de succès et améliorer leur estime de soi.

L'auto-identification est une étape importante au sens d'appartenance et de fierté culturelle des élèves autochtones. Cette information permet au Conseil scolaire Viamonde de mieux déterminer le choix de ressources, de programmes et de soutien pour valoriser les cultures et historiques des peuples autochtones. Ainsi, le personnel sera mieux sensibilisé et outillé pour appuyer les élèves autochtones sur les plans académiques, culturels et identitaires dans le plus grand respect de leur culture, leurs valeurs et leurs traditions.



L'émblème de l'éducation autochtone

Par cet emblème, le Conseil scolaire Viamonde célèbre l'éducation de la culture et des perspectives des Premières Nations, Métis et Inuits.

Le dessin compte trois personnes autochtones représentant les élèves, leur famille, et le personnel autochtones du Conseil scolaire Viamonde. Les couleurs de l'émblème correspondent à tous les autres élèves, parents et membres du personnel non autochtones du Conseil, formant une grande communauté respectueuse des différences et ouverte sur le monde.

Le soleil est la représentation de Grand-père ou Grand-frère Soleil qui se lève le matin et marche à travers le ciel afin d'offrir sa protection, sa chaleur et sa lumière nous permettant de grandir et de nous épanouir. Au cœur de l'émblème, la lune représente Grand-mère Lune qui se lève le soir et marche à son tour, à travers le ciel nous offrant sa protection.

Cet emblème a été réalisé suite aux consultations auprès d'ainés de la communauté autochtone.

Pour de plus amples renseignements, visitez le lien Premières Nations, Métis, Inuits sur le site du Conseil scolaire Viamonde : csviamonde.ca